

CONNEXIONS

BULLETIN DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL SUR LA GESTION DE LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

Le CATS sur le Web - Le chat est sorti du sac!

L'exploration des données du Ministère au moyen de l'Intranet

Une nouvelle interface CATS sera offerte sur le réseau Intranet, à l'Administration centrale, à compter du jeudi 31 octobre. Cet outil de travail sera aussi accessible aux missions SIGNET à compter du moment où Netscape leur sera fourni, c'est-à-dire au cours de la semaine débutant le lundi 18 novembre. L'accès au CATS par l'intermédiaire du Web s'inscrit dans le cadre de la stratégie du Ministère visant l'exploitation de la technologie pour répondre à vos besoins professionnels.

Le CATS tournera sous l'explorateur Web Netscape, que bon nombre d'entre vous connaissez déjà, et qui vous permettra de mener, à partir de votre poste de travail, des recherches dans l'ensemble de la documentation électronique non classifiée dont copie a été versée au CATS¹, ainsi que d'en extraire des pièces.

Comment chercher et trouver la documentation dont vous avez besoin? Rien de plus facile. Voici la marche à suivre :

1. Cliquez deux fois sur l'icône Netscape, qui figure dans le groupe des Applications réseaux accessibles par l'intermédiaire du Gestionnaire des programmes
2. Cliquez sur l'image du chat affichée dans la page d'accueil de l'Intranet.

Si vous connaissez l'Internet, vous constaterez que le CATS fonctionne comme tout autre moteur de recherche accessible sur le Web. Utilisez-le quelques fois et bientôt, vous aurez le sentiment d'être un utilisateur expérimenté de l'Internet.

Rafraîchissez-moi la mémoire, qu'est-ce que le CATS?

Le CATS, ou dispositif de stockage automatisé de textes du Ministère, permet de capturer, de stocker, de tenir à jour, de chercher, de rappeler et d'éliminer les documents produits ou reçus par le Ministère dans le cadre de

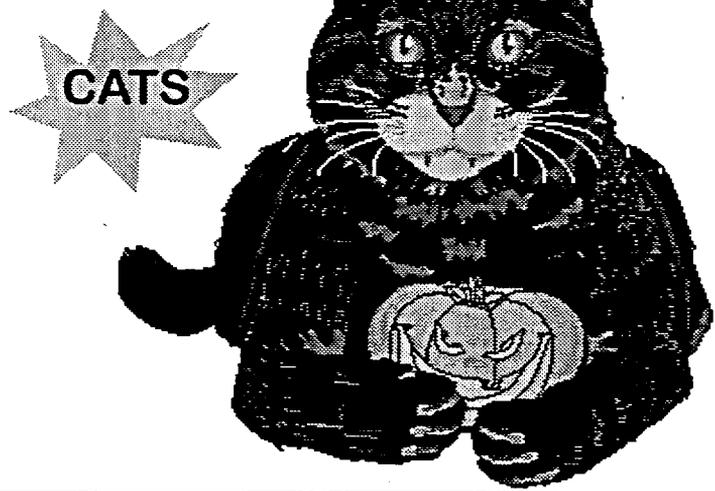
électroniques et pièces jointes) qui ont été envoyés au CATS depuis août 1994. Les documents électroniques ne composent qu'un aspect des dossiers. N'oubliez pas qu'il existe d'autres types de documents (sur papier ou sur film, par ex.), qui sont gérés par les BICO².

Copiez systématiquement!

Nous sommes tous tenus d'envoyer copie de nos documents au CATS. Il existe de bonnes raisons de conserver des dossiers complets : pouvoir réutiliser l'information (plutôt que la reformuler systématiquement), pouvoir défendre les intérêts du gouvernement en cas de litige, pouvoir présenter aux nouveaux membres du personnel les contextes sous-jacents aux programmes et politiques existant actuellement, pouvoir saisir tous les aspects d'un dossier afin d'être en mesure d'évaluer

Visite libre

31 octobre
Foyer de la tour C
9 h - 15 h



ses activités normales. Le CATS fonctionne depuis août 1994, et contient les documents électroniques copiés au CATS par l'intermédiaire d'ICONDESK.

Une recherche peut-elle permettre de retracer tous les documents électroniques non classifiés se rapportant à une question particulière?

Non. La recherche ne vous permettra de retracer que les documents électroniques (messages

des propositions de politique, etc. En copiant vos messages au CATS, vous contribuez à répondre aux besoins présents et futurs du Ministère en matière de rappel rapide de l'information, et à satisfaire aux exigences issues des obligations de rendre compte s'appliquant aux renseignements du gouvernement. Les messages que vous écrivez aujourd'hui font aussitôt partie de l'histoire - littéralement. Sans vos documents, cette histoire n'existerait peut-être pas. Le CATS conserve les messages électroniques et les pièces jointes